

POURQUOI LE TELETRAVAIL EST-IL UNE MAUVAISE MESURE ?

L'accord Qualité de Vie au Travail du 17 mars 2017, signé par la CFDT, CGC et CFTC, valide **la généralisation du télétravail à Pôle emploi** après plusieurs mois d'expérimentation en Bretagne ou en Occitanie sans attendre les bilans de ces pseudos expérimentations ! La Direction Générale de Pôle emploi, une nouvelle fois, expérimente dans les territoires pour généraliser ensuite Agence par Agence, Département par Département, Région par Région pour éviter toutes formes de contestation globale !

Le principe du télétravail interroge ?

La CGT Pôle emploi entend l'attente escomptée de certains agents par rapport au télétravail, disant qu'ils préféreraient pouvoir rester à leur domicile avec leurs enfants, pouvoir gérer leur temps à leur convenance, faire moins d'accueil, esquiver les conflits, travailler chez eux plutôt que de passer du temps dans les transports, etc...

Cela constitue de vraies et légitimes attentes de la part de ces agents et le nombre de questions qui nous sont régulièrement posées en témoignent.

Et il nous serait tellement plus facile d'abonder dans le sens de leurs demandes...

MAIS, il est de notre devoir de mettre en lumière **les vrais enjeux du télétravail** à Pôle emploi,

Le télétravail, une belle opportunité pour l'employeur	Les risques du télétravail pour le salarié
Transfert de la responsabilité de l'organisation du travail au salarié	<ul style="list-style-type: none"> → Augmentation de la pression et du stress → Quid de la sécurité au travail ?
Transfert des charges liées à la délivrance des services au salarié (local, mobilier, équipements informatiques, espace de travail, électricité, eau, abonnement internet, assurance, climatisation ...)	<ul style="list-style-type: none"> → Baisse du pouvoir d'achat
Baisse de l'absentéisme pour motif familial	<ul style="list-style-type: none"> → Recul des droits collectifs (enfant/parent malade...)
Gestion individuelle des problématiques liées aux conditions de travail et à l'organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> → Isolement face aux managers → Responsabilité individuelle
Disparition des collectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Repli sur soi, isolement
Amélioration de la performance	<ul style="list-style-type: none"> → Objectifs individuels → Fin de la séparation sphère privée et monde du travail
Renforcement du pouvoir de contrôle managérial Baisse de l'accompagnement collectif des agents Management à distance	<ul style="list-style-type: none"> → Isolement professionnel → Fin des objectifs collectifs → Individualisation de la performance → Augmentation de la pression → Déshumanisation des relations professionnelles

On le voit, le télétravail constitue ainsi **une formidable opportunité** pour Pôle emploi de se soustraire légalement à ses obligations concernant les garanties collectives de nos conditions de travail et de contourner les instances et les interventions des représentants du personnel.

On imagine déjà les dérives possibles !

Le télétravail, c'est faire entrer le travail à son domicile, **c'est la fin de la séparation entre la sphère privée et le monde du travail.**

Le télétravail est un **principe purement libéral**, c'est l'**UBERISATION** des métiers du service (dont chacun se rend compte aujourd'hui des contraintes), une mutation systémique des modes de production, **la déshumanisation des relations sociales...**

Cela n'a aucun lien avec une quelconque volonté d'améliorer nos conditions et la qualité de notre vie au travail !

Au final, **le télétravailleur pensant gagner** en liberté (rester chez soi), **perd** en accroissant son aliénation au travail (il travaille encore plus, il est sous surveillance), **s'isole** au plan social et **perd** sa propre capacité à s'émanciper en tant que travailleur (le travailleur étant un acteur de la transformation sociale au sein d'une communauté humaine).

Le télétravail constitue ainsi une mauvaise réponse aux **vraies questions** qui se posent au sein de Pôle emploi : pérenniser et développer nos missions, renforcer les effectifs, accroître les moyens, et améliorer nos conditions de travail **sur notre lieu de travail !**

Le télétravail au sein de l'accord dit « Qualité de Vie au Travail »

Nous vous invitons à lire la prose de la direction sur l'accord QVT qui vient d'être signé (en première page sur l'intranet) et toute la propagande des OS, qui accompagnent tous les projets de la Direction et « négocient le poids des chaînes » au lieu de se battre pour préserver nos métiers et améliorer nos conditions de travail...

C'est bien avec la complicité des Organisations Syndicales CFDT, CFE-CGC et CFTC que cet accord QVT vient mettre un coup dur à nos conditions de travail actuelles et menace clairement nos emplois !

Allez lire l'article 2.1 de l'accord concernant le télétravail (page 6) : il est clairement question **de l'amélioration de la performance pour l'employeur** et aussi de la volonté de la **mise à distance des salariés** (après les usagers) !

NE SOYONS PAS DUPES !!!

Nos intérêts sont à l'opposé de ceux de la direction et de ces OS.

Accepter la généralisation du télétravail n'est pas une évolution favorable de nos conditions de travail, bien au contraire c'est la porte ouverte à l'isolement du citoyen - travailleur et à **la perte pure et simple de nos emplois** : ils veulent transférer toutes les charges de fonctionnement aux salariés, nous rendre responsables de leurs choix d'organisation du travail, nous empêcher de nous fédérer, et en plus nous rendre corvéables à souhait et à domicile...

Et vous, qu'en pensez-vous ?



la CGT Pôle emploi Bretagne

8 rue du 7^{ème} régiment d'artillerie 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 📞 06 22 05 59 23 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr



Retrouvez toute l'actualité de Pôle emploi et de la CGT :

www.facebook.com/CGT.Pole.Emploi.Bretagne/ ...déjà +1000 abonnés !